Municipalité de Verchères
581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0
450 583-3307 | télécopieur 450 583-3637
ville.vercheres.qc.ca | mairie@ville.vercheres.qc.ca

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N^{O} 587-2023

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Verchères, le 6 novembre 2023 :

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 587-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 438-2009 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé à la Mairie au 581 route Marie-Victorin, Verchères, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Verchères, ce 7 novembre 2023

Carole Dulude, g.m.a
Directrice générale et greffière-trésorière